



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2018**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 17 octobre 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

|                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Madame Marlene Cordato, mairesse   | Ville de Boisbriand              |
| Monsieur Gilles Blanchette, maire  | Ville de Bois-des-Filion         |
| Monsieur Jean Comtois, maire       | Ville de Lorraine                |
| Monsieur Eric Westram, maire       | Ville de Rosemère                |
| Monsieur Guy Charbonneau, maire    | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines |
| Madame Sylvie Surprenant, mairesse | Ville de Sainte-Thérèse          |

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

**Est également présent :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2018-10-172

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 17 octobre 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-173

**OBJET : Période de questions**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-10-174

**OBJET : Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le report ou le retrait des points : 7.7 et 10.1, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

- 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
  - i. Ville de Blainville : #1418-122, #1418-123 et #1423-21
  - ii. Ville de Rosemère : #801-44 et #801-45
  - iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : Résolution #2018-09-345, P.P.C.M.O.I. – lots 2 084 783 et 2 525 489
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
  - 6.1. **Résolution** – Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – Nettoyeur Sortie 28
  - 6.2. **Résolution** – Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – MD Pro-Ventilation – Amendement de la résolution #2018-05-87
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
  - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 17 octobre 2018
  - 7.2. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Mois de septembre 2018
  - 7.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 20 septembre au 17 octobre 2018
  - 7.4. **Dépôt** – États financiers trimestriels au 30 septembre 2018
  - 7.5. **Avis de motion et dépôt** : Projet de règlement 18-02 – Modifiant le Règlement 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville
  - 7.6. **Résolution** : Entente de partenariat pour le programme CRÉAVENIR de Desjardins – Autorisation de signature
  - 7.7. **Résolution** : Adoption de la Politique de la MRC en matière d'alcool et de drogues
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
9. **GOUVERNANCE - MRC**
10. **DEMANDE D'APPUI**
  - 10.1. **Résolution** : Appui à la gestion de l'offre
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-175

**OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 19 septembre 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-176

**OBJET : Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Rosemère – Résolution de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Blainville et Rosemère ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-122, #1418-123 et #1423-21; Rosemère : #801-44 et #801-45, pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté la résolution #2018-09-345 PPCMOI – lots 2 084 783 et 2 525 489 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville  
#1418-122**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #1418 sur le zonage afin de :

- **Exclure** de la zone H-134, la classe Habitation 2 dont l'implantation est jumelée;
- **Modifier** certaines normes applicables aux classes Habitation 1 et 2 dont l'implantation est isolée;
- **Remplacer** à son Annexe B, le tableau des spécifications applicables à la zone H-134.

**Blainville  
#1418-123**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #1418 sur le zonage afin de :

- **Créer** de nouveaux usages relativement à la vente, la distribution, la production, la transformation, l'entreposage de cannabis et sur la recherche de produits liés à l'industrie du cannabis et à spécifiquement permettre ces usages dans la zone I-578;
- **Ajouter** l'article 36.1 Commerce 11;
- **Ajouter** à l'article 130 du Règlement #1418 au premier alinéa, du paragraphe 5.1;
- **Remplacer** le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 188 du Règlement #1418 de Zonage;
- **Remplacer** à son annexe « B », le tableau des spécifications applicables à la zone I-578.

**Blainville  
#1423-21**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement #1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** la zone H-134 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil;
- **Modifier** à son « Chapitre 2 - Objectifs et critères applicables aux zones du groupe Habitation (H) » à la suite de la « Section 5 - Zone H-122 » de la « Section 5.1 - Zone H-134 ».

**Rosemère  
#801-44**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #801 sur le zonage afin de :

- **Modifier** l'article 170 concernant le rapport espace bâti versus terrain.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Rosemère #801-45

**Zonage** : Règlement modifiant le Règlement #801 sur le zonage afin de :

- **Modifier** l'article 48 pour ajouter la vente au détail de cannabis.

### Sainte-Anne-des-Plaines Résolution n° 2018-09-345 PPCMOI

**PPCMOI**: Résolution de PPCMOI pour les lots 2 084 783 et 2 525 489 (rang Ste-Claire) pour les Entreprises ESO inc. afin d'autoriser le concassage et tamisage des débris laissés sur les lots 2 084 783 et 2 525 489 au rang Ste-Claire, et ce, pour tous les motifs mentionnés, sous réserve des conditions suivantes :

- La durée de cet usage est de 5 ans;
- Seulement les débris concassables déjà présents sur le site peuvent être traités;
- L'asphalte ou tous produits contenant du pétrole doivent être sortis du site;
- Un retour à l'agriculture à chaque ½ ha;
- Si d'autres matériaux importés sur le site sont traités ou si d'autres usages sont affectés ou s'il y a une infraction sur le site, le certificat sera révoqué.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Rosemère soit les règlements : Blainville : #1418-122, #1418-123 et #1423-21 et Rosemère : #801-44 et #801-45 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** la résolution #2018-09-345 PPCMOI – lots 2 084 783 & 2 525 489 de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-177

**OBJET :** Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT-Nettoyeur Sortie 28

**ATTENDU** le Fonds de développement du territoire de la MRC (FDT) 2018-2019 et ses priorités d'intervention;

**ATTENDU** le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise de la MRC et la demande d'aide financière de l'entreprise « Nettoyeur Sortie 28 »;

**ATTENDU QUE** ledit projet correspond à l'axe c de l'article 4 de l'entente relative au FDT conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le projet est admissible à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la direction générale et du conseiller en développement économique de la MRC, monsieur Steve Mitchell, d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Nettoyeur Sortie 28 »;

**ATTENDU QUE** l'octroi de ladite subvention sera conditionnel à la signature d'une convention standard entre l'entreprise et la MRC auquel devra se soumettre l'entrepreneur;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville octroie une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Nettoyeur Sortie 28 »;

**QUE** cette subvention soit prise à même le « Fonds de démarrage d'entreprises » dont la source est le FDT 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-178

**OBJET :** Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT- MD Pro-Ventilation – Amendement de la résolution #2018-05-87

**ATTENDU** le Fonds de développement du territoire de la MRC (FDT) 2018-2019 et ses priorités d'intervention;

**ATTENDU** la résolution 2018-05-87 stipulant que l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE de la MRC, soit conditionnel à l'obtention d'un prêt bancaire par le promoteur;

**ATTENDU** le réexamen de la demande lors d'une rencontre récente avec le promoteur de l'entreprise « MD Pro-Ventilation »;

**ATTENDU QUE** l'octroi de ladite subvention sera conditionnel à la signature d'une convention standard entre l'entreprise et la MRC auquel devra se soumettre l'entrepreneur;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la direction générale et du conseiller en développement économique de la MRC, monsieur Steve Mitchell, d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « MD Pro-Ventilation »;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville octroie une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « MD Pro-Ventilation », conditionnelle à la présentation par le promoteur des bons de commande relatifs à l'année en cours;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** cette subvention soit prise à même le « Fonds de démarrage d'entreprises » dont la source est le FDT 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-179

**OBJET :** Dépôt de la liste de la correspondance au 17 octobre 2018

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 17 octobre » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2018-10-180

**OBJET :** Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de septembre 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, son rapport d'activités pour le mois de septembre 2018.

2018-10-181

**Adoption des comptes payés et à payer du 20 septembre au 17 octobre 2018**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 20 septembre au 17 octobre 2018 inclusivement, répartis comme suit : 59 725.85 \$ payés 209 325.81 \$ à payer pour un grand total de 269 051.66 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-182

**OBJET :** Dépôt – États financiers trimestriels au 30 septembre 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil le Rapport financier trimestriel du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018.

2018-10-183

**OBJET :** Présentation, avis de motion et dépôt – Projet de règlement 18-02 – Modifiant le Règlement 18-01 fixant la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville

Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et préfet suppléant de la MRC a donné un avis de motion lors de la séance du 17 octobre 2018 et monsieur Gilles Blanchette, maire de Bois-des-Filion, a présenté le Règlement N° 18-02 à titre de projet de règlement 18-02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-184

**OBJET :** Entente de partenariat pour le programme CRÉAVENIR de Desjardins – Autorisation de signature

**ATTENDU QUE** le centre Desjardins Entreprises – Laurentides souhaite encourager l'entrepreneuriat jeunesse dans la MRC de Thérèse-De Blainville et qu'à ce titre, veut offrir



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

aux jeunes entrepreneurs de la MRC une solution de financement adaptée à leur réalité et à leur capacité de financement ainsi qu'un accompagnement tout au long du démarrage de leur entreprise : CRÉAVENIR 2.0;

**ATTENDU QUE** pour y arriver, le centre Desjardins Entreprises – Laurentides – via son programme CRÉAVENIR 2.0 doit s'allier avec la MRC de Thérèse-De Blainville via sa direction de développement économique et entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** cette alliance stratégique vise notamment à soutenir l'entrepreneuriat au niveau de l'analyse préliminaire, la recommandation au directeur de comptes dédié au programme CRÉAVENIR du centre Desjardins Entreprises - Laurentides et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs bénéficiant de ce programme;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville accueille favorablement ce projet bilatéral de partenariat en autant que ses intérêts puissent également rayonner dont, entre autres, le bien-être des jeunes entrepreneurs de son territoire;

**ATTENDU** le contenu du projet de l'entente bilatérale et la stratégie de visibilité des deux institutions;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, ■ Kamal El-Batal, de signer pour et au nom de la MRC, l'entente de partenariat proposé par le Centre Desjardins Entreprises – Laurentides, en vue d'offrir aux jeunes entrepreneurs de la MRC une solution de financement adaptée à leur réalité et à leur capacité de financement ainsi qu'un accompagnement tout au long du démarrage de leur entreprise : CRÉAVENIR 2.0.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-185

**OBJET :** Adoption de la Politique de la MRC en matière d'alcool et de drogues

Reporté à une séance ultérieure.

2018-10-186

**OBJET :** Appui à la gestion de l'offre

Retiré

2018-10-187

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

DE lever la présente réunion à 17 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Perreault, Préfet

17 octobre 2018

■ Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné ■ Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-10-172 à 2018-10-187 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 17 octobre 2018.

Émis le 17 octobre 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

■ Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier